

# COMMUNE DE MONTRIOND

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2009 - 19H00 PROCÈS-VERBAL

**Date de convocation :** 26 JUIN 2009

**Présents :** M. LAGRANGE Georges - M. BREHIER Emile - M. GAILLARD Fabrice - M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. RICCI Pierre - M. PEERSMAN André - M. BRAIZE Alain - M. MUFFAT Roger Serge - M. FAVRE Annie - M. PERSIN Franck: Mme LANVERS Edith - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - Mme. DUMAS Claudine

**Absents et excusés :** Mme. LAVERY Joséphine. Mme TSCHOFEN Béatrice

**Procurations :** Mme. LAVERY Joséphine à M. PERSIN Franck

**Président de séance :** M. LAGRANGE Georges

**A été élu secrétaire de séance :** M PERSIN Franck

### Compte rendu :

Pas d'observation, adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

### FINANCES :

#### Créances irrécouvrables :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le montant des créances irrécouvrables présentées par la trésorerie, concernant différents budgets, dont les frais de secours.

Monsieur le Maire précise que l'annulation de ces créances, n'empêche pas la Commune de recouvrer si elle en a la possibilité, les créances ainsi annulées.

Budget "Principal" : 7 104.64 €

Budget "Eau et Assainissement" : 947.26 €

### DM 02 Budget "eau et assainissement"

Section fonctionnement	
Débit	Crédit
Cpt 021:ona 19 000.00€	Cpt 70111 : 10 000.00 €
	Cpt 706111 : 9 000.00 €
<b>Total :</b>	<b>Total : 19 000.00 €</b>

Section investissement	
Augmentation de crédits ouverts	Diminution crédits ouverts
Cpt 023/ona : 19 000.000 €	1641/ona : 19 000.00 €
<b>Total :</b>	<b>Total : 19 000.00 €</b>

### **DM 03 Budget "eau et assainissement"**

Section fonctionnement	
Augmentation crédits ouverts	Diminution crédits ouverts
Cpt 654 : 500.00 €	Cpt 6372 : 500.00 €
<b>Total :</b>	<b>Total : 500.00 €</b>

### **Gestion Financière :**

Monsieur Emile Brehier (adjoint chargé des finances), présente au Conseil, les nouvelles modalités pour les dépenses d'un montant supérieur à 150 €, qui devront faire obligatoirement l'objet d'une autorisation de dépense, afin de permettre de maîtriser le budget, par rapport aux crédits votés par la Conseil Municipal.

Un état mensuel, sera établi par le service comptabilité, à chaque commission.

Monsieur le Maire, précise, qu'il s'agit de gérer le budget de la commune, comme on gère son budget personnel.

### **RENOUVELLEMENT BAIL BIANCO :**

Lors du renouvellement du bail, Monsieur Serge MUFFAT avait attiré l'attention du Conseil Municipal, sur la possibilité de récupérer le local actuellement loué, au profit de la commune, et le caractère de dangerosité que représentent des dépôts de fuel, au sein d'une zone habitée.

Une rencontre avec les responsables de Bianco à eu lieu dernièrement en mairie, pour évoquer les modalités d'un éventuel transfert de cette activité dans une zone mieux appropriée. La société Bianco, ne se montre pas hostile à ce déménagement.

Une clause prévoyant cette hypothèse, sera intégrée dans le renouvellement de bail.

Il est cependant précisé que le coût de ce transfert comprendrait une indemnité portant sur la valeur du fonds, le coût du terrain à fournir pour le nouveau dépôt et le coût de la réinstallation

Monsieur le Maire précise, que s'agissant de bail commercial, le coût du transfert de l'activité sera à la charge de la commune.

Il a été rappelé à la société Bianco, qu'avant de réaliser des travaux, même s'ils consistent à renforcer la sécurité, cette dernière doit en avertir le propriétaire des lieux, soit la commune.

La commune sera vigilante, sur les travaux de sécurisation à venir.

Il est notamment précisé que si de nouveaux travaux devaient être réalisés par le preneur, ils seraient exclus du calcul des indemnités éventuelles en cas de résiliation du contrat.

Le souhait de la commune est à terme de trouver une solution, pour déplacer les dépôts de produits pétroliers, aujourd'hui sur la commune, dans des zones artisanales, plus appropriée, et limitant ainsi les risques envers la population. Même s'il est précisé, que les installations actuelles respectent la réglementation en vigueur.

Le projet de bail ainsi modifié, sera soumis à un prochain conseil.

### **FEUX DU LAC :**

Monsieur Emile BREHIER, indique que le chapiteau sera installé sur le domaine du baron en 15\*15, pour l'apéritif organisé par Annie FAVRE et Franck PERSIN.

Le nouveau spectacle présenté entraînera des zones dites aveugles, qui seront matérialisées afin d'avertir le public, ainsi que la modification des périmètres de sécurité.

Les derniers détails sont en cours de traitement par la commission.

Le soir du feu le responsable de l'organisation sera Monsieur MUFFAT Serge.

### **DOMAINE DU BARON**

Monsieur Emile BREHIER, présente l'avancée du projet et fait part de ses craintes sur 3 points:

- Le calcul de la surface autorisée : Monsieur le Maire précise, qu'une réunion est programmée demain, pour ce sujet.
- Le problème thermique, avec des surfaces vitrées trop importantes.
- La portance du toit : une étude est demandée par la commune, auprès de météo France, pour étudier ce problème.

### **GENDARMERIE :**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, du dépôt par la C.C.V.A, du permis de construire de la gendarmerie, dont l'instruction est portée à 6 mois s'agissant d'un établissement recevant du public.

Monsieur Alain BRAIZE (Vice Président de la commission urbanisme); présente au Conseil Municipal, le permis de construire, et les différents plans, des futurs bâtiments.

Monsieur le Maire, se félicite de la facilité de discussion entre tous les intervenants sur ce dossier, qui a conduit à présenter un projet s'intégrant dans le village de Montriond et sur la zone du pré.

## **SENTIERS :**

### **Zone des Dérèches :**

Monsieur Serge MUFFAT indique au Conseil, que les travaux réalisés en coopération avec la commune de Morzine, sont terminés, et que les agrès du parcours de santé, seront déplacés, la couche de finition va être installée prochainement.

Le chemin existant de la scierie à la grange sera remis à sa place et la partie derrière la scierie, sera reprofilé vers le terrain de foot.

### **Chemin Chef Lieu, Zone du pré :**

Une réflexion est en cours, pour trouver une solution pour créer, un cheminement piétons entre le chef lieu et la zone du Pré.

### **Nant le Quesneau :**

Ce nant récupère semble t'il toutes les eaux pluviales de l'Afu de l'Elé, d'où un débit de plus en plus important, qui entraîne un ravinement important au niveau de la rupture du terrain du plateau de l'Elé, et un apport de plus en plus important d'alluvions au niveau du Pré.

Cet état de fait est accentué par un défaut d'évacuation de l'eau au niveau du Pré.

Une étude va être menée, pour la réhabilitation de ce nant.

## **PERSONNELS :**

### **Action Sociale :**

Monsieur Emile BREHIER indique les obligations de la commune envers son personnel, de mise en place d'une action sociale, correspondant aux comités d'entreprises pour le secteur privé. Une adhésion au CNAS, par exemple coûterait 0.8 % de la masse salariale.

Un examen de ce dossier, va être fait par la commission finance.

### **Contrat cantine, Ménage :**

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire, à renouveler le contrat de Madame Kinsi RAISOIR, pour une année scolaire.

### **URBANISME :**

#### **Achat Commune / SALOUM :**

Monsieur SALOUM, a fait une demande à la Commune pour lui céder une parcelle de terrain cadastré (AB 163), d'une contenance de 160 m2.

Monsieur le Maire précise que ce terrain, se trouve dans l'emprise du projet d'aménagement du carrefour des Plagnettes, et qu'il est opportun pour la Commune d'acquérir cette parcelle.

Le Conseil Municipal, accepte l'achat par la commune, sur la base de 50 € le m2, plus les frais.

#### **Vente Commune / MUFFAT :**

La Commune va céder les parcelles : D 1425, D682p, D 1423p d'une surface de 115 m2. Le Conseil Municipal donne son accord sur cette vente, sur la base de 200 €, plus les frais à la charge de l'acheteur.

#### **Terrain LANVERS :**

Monsieur Georges PREMAT, demande à la commune de se prononcer, sur l'acquisition dans le cadre des acquisitions en cours de concrétisation des terrains face à l'école de sa parcelle, située dans ce périmètre.

La commission urbanisme, va étudier le dossier.

#### **Changement de bail : GELINEAU / DUFOUR:**

Le Conseil Municipal, accepte le changement de bail aux Lindarets, de la concession de Monsieur GELINEAU, au profit de Monsieur DUFOUR, sous réserve que le cédant soit bien à jour de ses charges.

#### **Chemin des granges :**

Un projet d'échange de terrain entre la commune et Monsieur INCE, est en cours, dans le cadre de la rétrocession d'un chemin.

Le Conseil Municipal, va déterminer prochainement le prix de cession de ces terrains;

#### **Enquête publique Classement et Déclassement des chemins :**

Une enquête publique pour le classement ou le déclassement de plusieurs chemins, aura lieu du 3 août au 29 août 2009.

### **Panneau scierie :**

Madame Annie FAVRE, présente au Conseil Municipal, le projet de panneau, qu'envisage d'implanter la scierie des Voroche, pour indiquer son activité.

Monsieur Serge MUFFAT, demande à la commune de réaliser un règlement de publicité sur l'ensemble de la Commune, afin d'avoir une unité d'ensemble.

Sur le principe d'installation de ce panneau, le Conseil donne son accord, mais Annie FAVRE est chargé de discuter avec l'intéressé l'endroit le plus judicieux, compte tenu de la future construction de la gendarmerie dans ce secteur.

### **Dénomination et numérotation des voies :**

Morzine a réalisée cette opération avec l'aide de sa police municipale.

Une rencontre avec la mairie de Morzine va être organisée, pour voir si la police municipale pourrait réaliser cette opération sur notre commune et à quelles conditions.

Un point sera présenté lors d'un prochain conseil.

### **Convention COMMUNE / SERMA :**

Monsieur Alain BRAIZE, demande si la commission, en charge de renégocier le plan neige avec la SERMA, ne peut pas associer des personnes extérieures ayant des compétences particulières dans ce domaine, dans sa phase de réflexion.

Le Conseil accepte, que Monsieur Alain BRAIZE, demande la participation de Monsieur PLANCHAMP Bernard, a cette commission.

### **EAU :**

### **Périmètre de protection :**

L'enquête publique, sur les périmètres de protection des captages, de la Ravière et des Fontanettes est terminée, aucune observation n'a été portée sur le cahier, par le public.

Le commissaire enquêteur, doit rendre prochainement son rapport, sur ce dossier.

### **Travaux des Brochoux :**

La Commune a lancé une consultation pour la réalisation cet été des travaux de raccordement des Brochoux, a l'assainissement collectif, ainsi qu'à l'eau potable, avec la construction d'un réservoir de 30 M3. Le montant estimatif de ces travaux est de 200 000 €.

Le Conseil Municipal, va examiner le montant de la participation des restaurants, et de la SERMA, à ces travaux.

## **DIVERS :**

### **Réunion ERDF :**

Monsieur André PEERSMAN, fait état de la réunion avec le remplaçant de Monsieur DRIVON. Le but de cette réunion était de présenter le remplaçant, et de faire un état du réseau électrique sur la commune.

### **Stationnement au Chef Lieu :**

Monsieur André PEERSMAN, donne lecture au Conseil, de la note qui va être diffusée aux habitants, concernant les modalités de stationnement au chef lieu.

Parking entre la mairie et l'église, limité à 1h30

Parking longue durée : parking souterrain payant en saison, avec une gratuité d'une demi - heure, possibilité d'abonnement en mairie.

Parking face à Vival et devant commerces : 30 minutes

Cette organisation à pour but de laisser le stationnement de surface pour les commerces, et d'inciter les habitants du chef lieu, à utiliser leurs stationnement personnels.

### **Stationnement des campings cars :**

Madame Annie FAVRE évoque le problème de stationnement, au lac des campings cars lorsque les barrières sont installées, au parking du beau rivage et du bout du lac.

Une réflexion se poursuit pour la gestion de ce stationnement.

### **Parking du lac :**

Une réflexion est en cours, pour voir les possibilités d'agrandissement du parking actuel. Un point sera présenté lors d'un prochain conseil.

### **Immeuble NEURAZ :**

Monsieur Serge MUFFAT demande, si la commune à l'intention de faire quelques choses pour réhabiliter la construction actuelle.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une propriété privée. Cependant dans le cadre d'une réhabilitation de ce bâtiment par la famille Neuraz, la Commune est prête à étudier ce dossier avec les intéressés, pour favoriser une bonne intégration dans le cadre plus global du réaménagement du chef lieu.

### **Chef Lieu : greniers de la Commune :**

La commune va réfléchir à une solution pour le devenir de ces greniers, afin de les mettre en valeur.

Dans cette attente, des travaux de mises en sécurité vont être opérés.

### **Pôle santé :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la réflexion en cours au seing de la CCVA, pour trouver une solution, au manque de médecin qui se profile dans la vallée, avec un départ prochain à la retraite de nombreux d'entre eux, sans certitude d'avoir de successeurs.

Monsieur le Maire indique que la CCVA s'inquiète de cette succession. Afin de favoriser l'arrivée de remplaçants ou de successeurs, la communauté de communes a décidé, dans l'attente de la mise en place d'un pôle santé pour la vallée, d'aider l'installation de ces successeurs, en prenant en charge dans un premier temps, le logement des nouveaux médecins venant s'installer sur la vallée.

Monsieur le Maire précise, que si les collectivités ne prennent pas l'initiative, le risque de couverture médicale déficiente est réel.

Monsieur Serge Muffat, précise, qu'il n'est pas d'accord, pour l'engagement de la commune dans le rachat de la M.G.E.M.

Monsieur le Maire, précise que l'avenir des bâtiments de la MGEN est bien à l'étude, mais qu'il n'est pas question pour la CCVA de racheter l'ensemble des bâtiments, mais d'étudier, sur une partie de ces locaux, la possibilité de réaliser ce pôle santé. Le coût d'une telle réhabilitation est actuellement à l'étude, pour pouvoir le comparer à une construction nouvelle.

Monsieur André PEERSMAN, indique que le prochain bulletin traitera de ce dossier.

### **Projet développement durable :**

Une réunion à lieu le 3 juillet.

Monsieur le Maire, indique au Conseil, que des projets doivent être déposés par les communes auprès de la CCVA, afin de bénéficier de l'enveloppe de 800000 € disponible.



Il précise, que le but de ces aides est de permettre de réaliser des projets dont l'utilisation est susceptible de s'étendre sur plusieurs saisons, pouvant répondre aux besoins de la population permanente ou touristique.

La commune pourrait proposer les projets suivants :

- Aménagement du Vernay Blanc, et de la zone du Prè
- La base de loisir du lac
- La salle hors sac des Lindarets.

Le point sera fait sur ce projet d'ici la fin de l'été.

### **Scolarisation d'enfants à Montriond :**

Le Conseil Municipal, donne son accord, sur la demande de scolarisation de 2 enfants hors commune à l'école de Montriond.

### **Chevaux :**

Le problème des chevaux près du terrain de foot, va être étudié par la commission travaux.

### **Diagnostic thermique :**

Monsieur André PEERSMAN évoque la possibilité de réaliser avec une société spécialisée, un bilan thermique des bâtiments communaux.  
Un devis va être demandé.

### **Cascade d'Ardent :**

Monsieur Alain BRAIZE fait part de son étonnement, concernant les travaux de sécurisation de la passerelle d'Ardent, fermée actuellement, qui ne sont toujours pas effectués, alors que la saison commence et qu'il s'agit d'un point touristique important de la commune.

La commission travaux est chargée de ce dossier.

### **Rencontre Mairie / Paroisse :**

Monsieur le Maire indique au Conseil, que suite au courrier de Monsieur DUPANLOUP, curé de la paroisse, une rencontre a été organisée.

Au cours de cette dernière, les travaux d'urgence à réaliser ont été évoqués, ainsi que les futurs projets d'aménagement du chef lieu.

### **Aménagement du chef lieu :**

La commission, poursuit sa réflexion. Monsieur le Maire invite chaque membre du conseil à réfléchir à ce dossier, afin de dégager des lignes directrices.

La séance est levée à 0 h 10